

**Rapport du Conseil de développement à l'attention de Monsieur le Président
et des élus de Marseille Provence Métropole**

Avis relatif à la Stratégie de Développement Economique

Le Conseil de développement a été saisi par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour formuler un avis sur la stratégie de développement économique après qu'elle lui ait été présentée par les services de MPM le 12 février 2007. L'avis du Conseil a été formulé par la commission Développement Economique Enseignement Supérieur et Recherche qui l'a ensuite présenté au Comité de coordination du 2 mai 2007 et diffusé à l'ensemble des membres du Conseil de développement avant un vote du texte lors de la plénière du 9 mai 2007.

Suite à l'exposé d'un certain nombre de spécialistes dans le domaine de l'innovation¹, des pôles de compétences et de compétitivité², de l'enseignement supérieur et de la recherche³, le Conseil de développement valide les grandes options définies dans la stratégie de développement économique et entend saisir l'occasion qui lui est donnée de contribuer à la finalisation du document pour préciser les aspects développés ci-dessous.

Identifier les faiblesses structurelles du territoire pour créer les conditions du développement

Pour mener à bien sa stratégie de développement économique, Marseille Provence Métropole devra conduire un fin travail afin de recenser ses points faibles et retards et de mettre en œuvre des moyens pour les combattre. La présentation de la Stratégie de Développement Economique à travers ses axes forts n'a pas permis une analyse aussi détaillée. Cependant, le Conseil de développement souhaite mettre en avant certains points qu'il estime indispensable de prendre en considération :

- **Des caractéristiques socio-démographiques qui sont aujourd'hui une des faiblesses de MPM** avec un faible niveau de qualification et de revenu (importants écarts au sein de la population), une moyenne d'âge légèrement supérieure à la moyenne et un taux de chômage supérieur au taux national.
- **Un potentiel scientifique de qualité mais qui souffre d'un éclatement** sur deux sites et trois structures institutionnelles rendant le système peu lisible. Le Conseil de développement préconise de faire de la politique de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche un vecteur de cohérence, en élaborant en partenariat avec ses acteurs, des contrats d'objectifs à même de définir des actions communes s'inscrivant dans la stratégie globale de MPM.
- **Une faiblesse des effectifs étudiants et un déficit des formations technologiques** universitaires et de niveau inférieur compensés toutefois par une professionnalisation des formations de niveau Master en cours.
- **Des liens Universités/Economie insuffisamment développés.** Le Conseil de développement pense que l'enseignement supérieur et la recherche sont de formidables moyens de diffusion des savoirs et qu'améliorer la connaissance réciproque des acteurs économiques et scientifiques, notamment grâce à la mobilité, sera de nature à favoriser l'innovation ainsi que son transfert et son appropriation.
- **Un tissu économique déséquilibré** avec une prépondérance de très petites entreprises et un manque d'entreprises de plus de 50 salariés qui pose la question de la diffusion de l'innovation au tissu économique. Des actions spécifiques pour encourager le maillage de l'ensemble de l'économie et ainsi en irriguer tous les secteurs d'activités devront étre conduites.

¹ Rodolph Uhlmann, Méditerranée Technologies

² Jacques Boulesteix, Chercheur au CNRS et Président du pôle de compétitivité OPTITEC

³ Yvan Massiani,, représentant des trois Universités Aix-Marseille et Jacques Pantaloni, ancien recteur

- **Une ville centre qui doit s'organiser dans un espace contraint** (littoral, Vallée de l'Huveaune, Massif des calanques, Chaîne de l'Etoile ...) et concevoir des solutions imaginatives de développement urbain pour demeurer un important pôle d'emplois sans compromettre son devenir (éviter la saturation des axes routiers par les transports en commun en jouant de la mixité des fonctions Economie/Habitat, édifier des immeubles de grande hauteur pour développer les activités tertiaires tout en maintenant des espaces de respiration, etc...).

L'économie de la connaissance, un positionnement ambitieux

Dans un contexte d'internationalisation des échanges, avec des dynamiques mondiales tirées par les savoirs et les produits de haute technologie, Marseille Provence Métropole se doit de concevoir une stratégie de développement économique volontariste pour concrétiser son ambition : devenir une métropole attractive à l'échelle euroméditerranéenne et accélérer son développement.

Le Conseil valide le positionnement choisi par MPM qui s'appuie sur deux moteurs principaux porteurs de visibilité (l'économie de la connaissance et l'économie des échanges et de la logistique) pour tracter l'ensemble du système économique en conservant des leviers d'action pour chacun des moteurs de l'agglomération.

La conviction du Conseil est en effet que faire le choix de **devenir une métropole des échanges et de la connaissance permettra d'irriguer les autres secteurs économiques** et particulièrement :

- L'économie productive par l'innovation, le transfert de technologie et le développement d'industries de haute technologie,
- L'économie résidentielle à travers le commerce et les services (éducatifs, administratifs, de santé et à la personne) dont la croissance tient à l'augmentation de la population et des revenus,
- L'économie du tourisme et des loisirs dont le devenir tient à l'image internationale de la métropole et à sa capacité à être attractive vis-à-vis de l'étranger.

Le Conseil de développement apprécie que Marseille Provence Métropole intègre l'économie résidentielle, généralement grande absente des stratégies de développement économique. Cette économie qui représente à elle seule 51% de l'emploi, bénéficie d'une dynamique limitée car elle est fortement corrélée à la démographie de l'agglomération. Cependant, le Conseil souhaite préciser qu'il existe des marges de manœuvre propres à condition de concevoir des actions ciblées en direction des secteurs spécifiques qui composent cette économie résidentielle.

A titre d'exemple, le Conseil de développement estime que le commerce et l'artisanat constituent un important gisement d'emplois avec des perspectives d'avenir pour autant que des outils adaptés puissent être mis en place :

- Accompagnement à la création et au développement d'entreprise,
- Développement de l'apprentissage des jeunes et encouragement de la reprise et de la transmission d'entreprise,
- Amélioration du stationnement et soutien à la rénovation des vitrines,
- Valorisation des métiers du commerce et de l'artisanat à travers des dispositifs d'animation.

C'est pourquoi, si l'analyse macroéconomique des moteurs ne permet pas d'entrer dans ce niveau de détail, le Conseil insiste toutefois sur la nécessité d'une analyse fine des leviers afin de mettre en œuvre des actions adaptées au tissu économique.

■ Des précisions terminologiques à apporter

Le Conseil de développement souhaite toutefois qu'un travail soit mené pour préciser les termes utilisés par l'étude Diagnostic des moteurs économiques de l'agglomération élaborée par le Cabinet Algoe. Ainsi, le Conseil de développement considère que la terminologie « Economie de

la connaissance » au même titre que l'appellation « Economie résidentielle » ne sont pas à la portée de tous, y compris des habitants et des acteurs économiques de la métropole.

Néanmoins, ces termes étant répandus à l'échelle internationale et à défaut d'en trouver d'autres, le Conseil souhaite que leur contenu soit explicité :

- L'économie de la connaissance recouvre la recherche et l'innovation mais aussi la formation et le tertiaire supérieurs.
- L'économie résidentielle englobe les services administratifs et éducatifs, le commerce et l'artisanat, la santé et les services à la personne.

■ Une identité à construire par la pédagogie :

Le Conseil de développement considère **l'économie de la connaissance comme une priorité nécessaire mais il attire l'attention sur le fait que ce n'est pas un positionnement aisé** et ce d'autant plus qu'il ne correspond pas à l'image que les marseillais ont de leur ville.

D'où l'enjeu de favoriser l'appropriation de cette nouvelle image par une communication et une pédagogie adaptée afin de faire comprendre aux marseillais qu'une stratégie fermée n'est pas envisageable (risque de marginalisation) et qu'il nous faut positionner MPM dans la compétitivité mondiale.

Le Conseil de développement pense que la porte d'entrée est d'insister sur le fait que l'économie de la connaissance concerne tout le monde car elle est à l'origine des emplois des marseillais du fait de son pouvoir de diffusion et d'impulsion du système économique.

En matière de communication et de pédagogie, le Conseil propose les pistes suivantes :

- **Expliquer à la population pourquoi le devenir du territoire passe par un positionnement au rang de métropole internationale**, quel est l'intérêt de figurer dans le Top 20 des métropoles européennes.
- **Concevoir 2 ou 3 grandes opérations symboles** pour diffuser cette nouvelle image : Université de la Mer, outil de diffusion de la culture scientifique et technique, etc ...
- **Promouvoir la diffusion de l'économie de la connaissance par une politique de formation professionnelle adossée à des cursus d'alternance.**
- **Faire des jeunes un public cible** de cette stratégie de communication car à l'heure de l'internet et de l'Union européenne, l'ouverture au monde fait partie de leur culture.
- **Aborder les thèmes de « Marseille métropole internationale » et de l'économie de la connaissance par la mer et l'ouverture sur la Méditerranée** qui relèvent de l'identité de l'agglomération.

Un changement d'échelle pour accélérer le développement économique

S'il n'ignore pas les limites administratives de la Communauté urbaine, le Conseil de développement souhaite se poser la question de la pertinence du périmètre de l'agglomération. Il estime que seul ce changement d'échelle permettra de concevoir un développement qualitatif du territoire, de réfléchir en profondeur sur le développement souhaité (quelle croissance ? quelles limites au développement ?) et d'en bâtir les modalités avec des ensembles territoriaux cohérents, à la vocation affirmée (portuaire, industrielle, résidentielle, culturelle ...).

Selon lui, **agir à l'échelle d'un périmètre élargi, celui d'un territoire « vécu »** qui associe les 18 communes de MPM à d'autres communes des Bouches du Rhône, aux fonctions économiques partagées ou complémentaires à celles de la Communauté urbaine, est indispensable pour concevoir une stratégie de développement économique efficace, se positionner dans le Top 20 mais aussi pour traiter tout un ensemble de problématiques corollaires qu'il faudra gérer pour passer à la vitesse supérieure et concrétiser notre ambition de métropole euroméditerranéenne.

En effet, les risques de tension avec Fos sur la question du Port ou avec Aix-en-Provence sur les questions de l'enseignement supérieur, de l'innovation industrielle (aéronautique, microélectronique, photonique, ...) et de la recherche sont autant de freins potentiels à éviter. A ce sujet, **le Conseil de développement encourage la poursuite du processus de coopération métropolitaine** engagé en 2005 avec 7 autres intercommunalités⁴ des Bouches-du-Rhône et **recommande à la Communauté urbaine d'adopter une position de rassembleur et de promouvoir le « jouer collectif ».**

Abandonner la stratégie de rattrapage au profit d'un développement en rupture

Si le Conseil de développement reconnaît les vertus du benchmark qui permet de se comparer à d'autres métropoles européennes, il préconise une stratégie différenciée qui ne cherche pas uniquement à combler un retard en matière de richesses, d'emplois, d'entreprises ou de population mais à **concevoir un modèle unique de développement ambitieux et adapté à la réalité économique du territoire.**

Cette stratégie permettra à Marseille Provence Métropole de **viser haut, de brûler les étapes et de passer directement à la vitesse supérieure.** Outre l'économie de la connaissance abordée plus haut, le Conseil de développement propose d'intégrer les points suivants :

■ Une amélioration de l'attractivité :

Parce qu'il est le premier moyen d'attirer les compétences, les investisseurs et les entreprises qui lui font défaut, le développement de l'attractivité doit être considéré comme le premier objectif de la Communauté urbaine.

Par essence transversale, l'attractivité de MPM se fera par une résolution de la problématique des déplacements, une politique foncière adaptée aux besoins du marché, des services aux entreprises favorables à la compétitivité économique, des services aux habitants, une offre culturelle et une préservation des richesses environnementales, indispensables à la qualité de vie.

La fluidité des déplacements internes, avec les principales villes des Bouches-du-Rhône (Aix-en-Provence, Aubagne, Fos sur Mer) et la grande accessibilité vis-à-vis de l'Europe du Nord et de l'Arc Méditerranéen sont une condition sine qua non pour développer les échanges et peser à l'échelle internationale.

C'est pourquoi, le Conseil de développement souhaite réaffirmer le caractère prioritaire des déplacements : l'amélioration de l'accessibilité et la promotion des transports collectifs doivent être affichées comme un objectif et les efforts engagés par MPM en la matière pour travailler avec les autres collectivités compétentes, améliorer et développer les infrastructures doivent être poursuivis.

■ Renforcer le soutien aux filières d'excellence :

Le contexte de concurrence internationale accrue dans lequel évolue les entreprises, compte-tenu de l'impact du maintien et du développement de l'activité sur le territoire en termes de retombées liées à l'économie et à l'emploi, de structuration des filières, et des effets induits multiples, nécessite de favoriser leur ancrage territorial

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole voit son rôle renforcé par la présence sur son territoire de grands donneurs d'ordres et le développement des pôles de compétitivité, déjà existants et en projets.

■ Faire du « mieux » un objectif :

⁴ Communauté du Pays d'Aix, Communauté d'agglomération Garlaban Huveaune Sainte Baume, Communauté d'Agglomération Agglopolo Provence, Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, Communauté d'Agglomération de l'Ouest Etang de Berre, SAN Ouest Provence et Communauté de communes Etoile Merlançon.

Compte tenu du manque de disponibilités foncières et de ses possibilités fiscales limitées (niveau de revenu des ménages et de taxe professionnelle inférieurs à la moyenne des collectivités de même taille), le Conseil de développement estime que **l'optimisation des ressources doit devenir un objectif majeur de la Communauté urbaine.**

Œuvrer pour une plus grande efficacité des politiques conduites par MPM sera l'occasion de faire « mieux » : mieux mailler le territoire, mieux former la population, mieux utiliser l'espace, etc. Aussi, le Conseil préconise que la Communauté urbaine se donne comme objectif de faire de la qualité un facteur de progrès dans une perspective de développement durable.

■ **Concrétiser la vocation euroméditerranéenne du territoire :**

Le Conseil de développement reprend ici l'objectif global affiché par la stratégie de développement économique à savoir : « Faire de Marseille une métropole euroméditerranéenne ».

Compte tenu de la réalité de son tissu économique, le Conseil de développement souhaite attirer l'attention de MPM sur un enjeu majeur : **sensibiliser les PME à l'enjeu de l'économie mondialisée et les accompagner vers le marché que représentent les pays de la Méditerranée** et plus particulièrement le Maghreb.

En effet, il considère l'environnement, la gestion des risques, le développement durable comme autant de compétences qui peuvent être apportées à ces pays, demandeurs sur ces sujets, et constituer d'importantes perspectives de développement économique.

Alors que l'Italie, l'Espagne ou les Etats-Unis se sont déjà lancés dans la course, Marseille Provence Métropole dispose d'atouts certains (langue commune, proximité géographique) pour faire ce choix et accompagner ses PME vers le transfert de technologies en direction des pays méditerranéens.

Pour lutter contre le handicap que constitue la taille de ses entreprises, MPM devra **concevoir un vrai dispositif d'accompagnement et encourager les échanges universitaires et les flux économiques avec ces pays.**

De même, le Conseil de développement considère que le choix de devenir une métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance rend **primordiale l'affirmation de la vocation portuaire de MPM**. Dans un contexte international de trafic maritime en croissance et alors que l'économie du transport/logistique est de plus en plus innovante, disposer d'un port est un véritable atout, un équipement d'envergure internationale, indispensable au rayonnement économique.

Conscientes de l'enjeu, la plupart des grandes villes européennes ont ainsi vu d'importants travaux moderniser leur port (Gênes, Barcelone ...) et plus généralement rendre plus performante la filière logistique qui, dans le modèle économique actuel d'échanges, tire le développement et l'emploi local de ces villes portuaires. Dans le même sens, il est du devoir de MPM d'œuvrer en faveur d'une cohérence large entre les bassins de Marseille et de Fos et d'une valorisation de leurs complémentarités (grandes plates-formes pour trafics massifiés, trafics énergétiques, hydrocarbures, vracs et échanges intercontinentaux de marchandises diverses à l'Ouest, logistique urbaine, passagers nationaux, passagers internationaux, croisières, trafics rouliers méditerranéens, niches particulières et réparation navale à l'Est).